

**LES
ÉTUDES**

**Évaluation de trois dispositifs
d'aide à l'investissement dans
les agroéquipements dans le
cadre du plan de relance**

Synthèse

ÉVALUATION DE TROIS DISPOSITIFS D'AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS LES AGROÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Synthèse du rapport

Unité Évaluation
Novembre 2025

Lancé en 2020, le plan de relance avait à la fois pour objectif d'amorcer **une relance économique** permettant de retrouver le PIB d'avant-crise COVID-19 en deux ans et de soutenir **la transition écologique** en France. Le secteur agricole, au cœur de ces enjeux, a été l'objet d'un ensemble de mesures destinées à améliorer la résilience et la souveraineté alimentaire ainsi qu'à favoriser l'adoption de pratiques plus durables. Parmi ces mesures, trois dispositifs dont le déploiement a été confié à FranceAgriMer avaient pour objectif d'aider et favoriser l'investissement en matériel agricole.

L'évaluation des guichets d'aide à l'investissement en agroéquipement du Plan de Relance a été lancée courant 2024. Celle-ci porte spécifiquement sur :

- L'aide aux investissements en exploitations pour le développement des protéines végétales, à laquelle une enveloppe de 77 M€ a été accordée. Son objectif est d'accompagner les exploitants dans le changement de leurs pratiques pour favoriser les cultures riches en protéines et l'augmentation des surfaces à la fois pour les filières animales et végétales.
- L'aide aux investissements en exploitations pour la réduction des intrants qui correspond à une enveloppe de 215 M€. Elle a pour objectif la réduction voire la substitution des intrants en améliorant l'efficacité de leur usage et en limitant les dérives de produits phytopharmaceutiques par l'acquisition ou l'amélioration de l'agroéquipement à disposition.
- L'aide aux investissements en exploitations pour la protection contre les aléas climatiques à laquelle 128 M€ ont été accordés. Elle a pour objectif l'amélioration de la résilience individuelle des exploitations.

Outre ces différents objectifs spécifiques, les dispositifs d'aide à l'investissement visent également à participer à la relance économique, annoncée en 2020 comme un retour pour 2022 au PIB d'avant-crise sanitaire de la Covid-19. Le plan de relance a été suivi de plusieurs plans d'investissement, comme France 2030 et la planification écologique, qui poursuivent des objectifs similaires en soutenant l'achat d'agroéquipements favorables à l'environnement. Ces politiques financent souvent des matériels comparables à ceux du plan de relance et utilisent des modalités de mise en œuvre proches. L'évaluation vise donc à améliorer d'éventuels dispositifs subséquents en s'appuyant sur les enseignements à tirer du plan de relance, tant sur ses résultats concrets que sur son fonctionnement. Elle doit également permettre de mieux mesurer les réalisations et les impacts obtenus, afin d'en diffuser les conclusions auprès des professionnels et de l'administration publique.

Le rapport détaille le travail de reconstitution des logiques d'action des trois dispositifs évalués et les différentes sources mobilisées pour apporter des réponses aux questions évaluatives:

- Les données de gestion fournies par les services instructeurs de FranceAgriMer sur les demandeurs d'aide et les bénéficiaires (extraction datant de décembre 2024) ;
- Les données agrégées du Recensement Agricole 2020 croisées avec les données de gestion pour obtenir la répartition par orientation technico-économique des exploitations agricoles (OTEX) ainsi que celle par production standard brute (PBS) ;
- Les données du Registre Parcellaire Graphique (2018-2023) pour le suivi des surfaces agricoles des bénéficiaires notamment en protéines végétales ;
- Plusieurs entretiens de cadrage avec différentes parties prenantes (administration, professionnels, experts) ainsi que des entretiens ciblés avec des gestionnaires PCAE¹ dans certaines régions.
- Trois enquêtes en ligne auprès des demandeurs d'aide de chacun des dispositifs évalués (taux de participation de 14 % pour chacune d'entre elles) ;

¹ Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.

- Les résultats d'un travail commandité au bureau d'études Vertigo Lab pour l'élaboration et la quantification d'indicateurs de performance environnementale de chacune des trois aides. Un résultat annexe significatif de ce travail d'évaluation environnementale a été la formulation de recommandations méthodologiques pour faciliter et améliorer la précision des évaluations futures de l'impact environnemental.

Ces travaux ont fait l'objet d'un suivi par un comité de pilotage constitué de représentants de la DI, des Services Territoriaux de FranceAgriMer, de la DGPE (BCG, BFL), du CEP, du CGAAER, de l'ODEADOM, du CGDD, de l'INRAE et de Chambre d'Agriculture France ainsi que des délégués filières grandes cultures et cultures spécialisées de FranceAgriMer. Le COPIL s'est réuni 4 fois entre juin 2024 et novembre 2025.

Le rapport détaille les réponses aux différentes questions évaluatives ainsi que les différentes recommandations formulées à l'issue de l'évaluation dont les conclusions importantes sont reprises et synthétisées ci-après.

Efficacité

- **QE1 : Quelles sont les caractéristiques des bénéficiaires et la portée du dispositif ?**

Les grandes exploitations (PBS > 100 000 €) sont surreprésentées parmi les bénéficiaires. Les dispositifs « Réduction d'intrants » et « Protéines végétales » mobilisent fortement les CUMA, tandis que les jeunes agriculteurs restent globalement peu présents, sauf dans « Protéines végétales » où ils représentent un quart des bénéficiaires.

Les exploitations orientées en grandes cultures sollicitent surtout les aides « Réduction d'intrants » et « Aléas climatiques », tandis que le dispositif « Protéines végétales » attire davantage les systèmes de polyculture-élevage et les élevages bovins en particulier. Dans tous les dispositifs, les bénéficiaires sont plus souvent engagés dans des démarches environnementales (AB, HVE, etc...) que la moyenne nationale.

La répartition géographique est contrastée : les DOM sont très peu représentées, à l'exception de La Réunion, très dynamique dans « Aléas climatiques » et « Réduction d'intrants ». Les taux de pénétration sont variables selon les dispositifs d'aide : 6,8 % pour « Réduction d'intrants », 2,2 % pour « Aléas climatiques » et 2,6 % pour « Protéines végétales ».

- **QE2 : Le matériel financé est-il en adéquation avec les objectifs fixés ?**

Pour le guichet « Réduction d'intrants », la majorité des demandes porte sur du matériel de substitution (54 %), comme les herseurs et broyeurs, tandis que 35 % concerne l'optimisation de l'application, notamment les épandeurs. Les CUMA se distinguent par une forte demande d'épandeurs à fumier.

Pour le guichet « Aléas climatiques », le matériel contre la sécheresse domine (69 % des matériels), principalement via les systèmes d'irrigation économes. Les dispositifs de lutte contre le gel génèrent des demandes importantes notamment les systèmes de brassage et d'aspersion. Les DOM restent marginaux en volume mais pèsent davantage financièrement du fait des coûts élevés des serres anticycloniques.

Enfin, pour le guichet « Protéines végétales », les semences sont l'item le plus financé en volume, suivies des faucheuses, andaineurs et presses (ces dernières concentrant un quart du budget). Le matériel de précision, toasters et séchoirs sont peu demandés. Dans la majorité des régions, les semences arrivent en tête des investissements en nombre mais les montants associés sont faibles.

- **QE3 - Le guichet investissement protéines végétales a-t-il contribué à l'augmentation des surfaces semées avec des espèces riches en protéines végétales par rapport à 2020 ?**

Depuis 2010, l'évolution des surfaces consacrées aux prairies permanentes et aux cultures riches en protéines végétales connaît une dynamique positive, notamment grâce à un cadre institutionnel favorable (plans nationaux et européens en faveur des protéines végétales, aides couplées de la PAC, etc.). Entre 2020 et 2023, la dynamique d'évolution des surfaces est à son plus bas niveau, soit +0,6 %, alors même que le plan de relance apporte une contribution financière non négligeable, visant une hausse des surfaces de +40 % (Charte d'engagement des filières auprès de l'État, 2020).

L'impact du guichet « investissement protéines végétales » sur l'évolution des surfaces semées avec des espèces riches en protéines végétales demeure incertain. La comparaison entre un groupe bénéficiaire et non bénéficiaire de l'aide montre que le premier groupe connaît une augmentation plus élevée de ses surfaces riches en protéines végétales. Au nombre de 4 900, les bénéficiaires de l'aide « Protéines végétales » représentent toutefois une infime portion (environ 6%) de l'ensemble des exploitations cultivant des cultures riches en protéines végétales.

Par ailleurs, les informations déclaratives, issues de l'enquête adressée aux bénéficiaires, révèlent que la quasi-totalité des bénéficiaires a pu changer de pratiques grâce à l'aide, en particulier en augmentant leur surface en prairies enrichie en légumineuses fourragères et en cultures de protéines végétales existantes.

- **QE4 - Les aides aux agroéquipements « Réduction d'intrants » ont-elles contribué à la réduction de l'usage des intrants ?**

Le guichet « Réduction d'intrants » a favorisé un renouvellement vers des équipements plus efficaces et généré un impact réel mais limité sur la réduction des intrants à l'échelle nationale. Ce guichet a financé prioritairement des équipements de substitution (54 %), puis d'optimisation (35 %) et de précision (11 %), avec une forte proportion de premiers achats pour les matériels de substitution.

Une large majorité des répondants aux enquêtes dédiées aux bénéficiaires constate une réduction, souvent modérée, de l'usage d'intrants, sans impact notable sur les rendements. 13 % déclarent même une sortie totale des intrants ou une conversion à l'agriculture biologique. Près de 90 % ont fait évoluer leurs pratiques, notamment *via* la diminution du nombre de passages, le désherbage mécanique et l'usage de couverts végétaux.

Les [indicateurs environnementaux](#) confirment l'effet du dispositif : 40 % des exploitations ont adopté des pratiques agroécologiques, avec des économies en intrants et des émissions évitées estimées entre 66 et 141 ktCO₂eq/an après prise en compte du coût carbone de la fabrication du matériel.

- **QE5 : Le guichet « aléas climatiques » a-t-il permis aux exploitants de sécuriser leur récolte ?**

Bien que le dispositif ait soutenu l'adaptation des exploitations au changement climatique, son efficacité gagnerait à être davantage articulée avec des logiques de transition agroécologique structurelle pour mieux répondre aux enjeux de moyens et longs termes. Le dispositif d'aide à l'achat de matériel contre les aléas climatiques a en effet contribué à renforcer la résilience des exploitations, notamment grâce à des équipements améliorant la gestion de l'eau, ce qui a permis à plus de la moitié des bénéficiaires d'enregistrer une amélioration économique. Les effets environnementaux mesurés incluent une réduction des pertes de production (jusqu'à 124 M€/an), des émissions évitées liées aux importations (jusqu'à 43 ktCO₂eq/an), ainsi qu'une diffusion de pratiques plus durables (pour environ 2 000 exploitations) et un meilleur équipement en irrigation performante (sur 11 000 à 25 000 ha).

Ces impacts demeurent toutefois modérés à l'échelle nationale. Par ailleurs, le dispositif a surtout encouragé des ajustements techniques de court terme, au risque de retarder des transformations structurelles plus profondes.

- Dans quelle mesure les aides agroéquipements « Réduction d'intrants » et « Aléas climatiques » ont été mobilisées par les DOM ?

Malgré des adaptations dédiées (bonifications, enveloppes spécifiques, listes de matériels adaptées), les dispositifs « Réduction d'intrants » et « Aléas climatiques » ont eu un impact globalement limité dans les départements d'Outre-mer, à l'exception notable de La Réunion, seul territoire à avoir significativement mobilisé l'aide et obtenu des résultats environnementaux mesurables.

Dans les autres DOM, les taux de participation et de réalisation sont restés très faibles, en raison de contraintes structurelles récurrentes : faible capacité d'investissement, difficultés de montage de dossiers, manque d'accompagnement local, matériel insuffisamment adapté ou disponible, ainsi que surcoûts liés à l'importation. Le format national des guichets reposant sur la rapidité, la concurrence et des appels à projets courts s'est révélé mal adapté aux réalités agricoles et institutionnelles ultramarines.

Si La Réunion présente des effets positifs, notamment en matière de réduction des intrants, d'émissions et de pertes agricoles, ces avancées restent très marginales. Dans l'ensemble, les dispositifs n'ont que partiellement atteint leurs objectifs dans les DOM, confirmant la nécessité de mécanismes plus flexibles, mieux accompagnés et ancrés dans leurs spécificités territoriales.

Efficiences

- **QE6 : Le versement des aides a-t-il généré des effets sur les stratégies d'investissement des opérateurs et l'évolution du prix des matériels subventionnés ?**

Pour une grande partie des bénéficiaires (environ 42 % des répondants à l'enquête) l'aide a constitué un véritable effet levier en rendant possible l'acquisition d'équipements nouveaux ou de substitution plus performants. D'un autre côté, le reste des bénéficiaires (soit 58 % des répondants) avait envisagé la perspective d'un investissement futur en amont du déploiement des dispositifs. Néanmoins, l'effet incitatif de l'aide reste notable pour ces exploitations : près de 87 % d'entre eux déclarent un effet accélérateur ou amplificateur sur le volume des dépenses engagées. Dès lors, l'effet d'aubaine strict, soit l'investissement qui aurait été réalisé dans les mêmes conditions en l'absence de l'aide, semble se limiter à moins de 10 % des répondants. Ces résultats témoignent d'une efficacité économique globalement élevée des dispositifs.

Les dispositifs d'aide ont également produit des effets sur l'amont industriel et commercial de la filière. Premièrement, ces dispositifs ont pour effet de stimuler la demande et ainsi les ventes de matériels agricoles en encourageant un investissement non prévu pour certains et prévu pour d'autres (avec un effet accélérateur et amplificateur sur le volume des montants engagés). Les témoignages de syndicats sur ce sujet notent que ces effets incitatifs auraient également contribué à des fluctuations atypiques du marché des agroéquipements, compliquant la gestion des stocks et dépréciant la valorisation du matériel d'occasion. Deuxièmement, les remontées du terrain et les retours d'acteurs du secteur corroborent d'un effet prix ressenti, assimilable à un effet d'aubaine du côté des fabricants et concessionnaires. Un effet qui se traduirait par une augmentation des prix des matériels plus forte que la dynamique inflationniste mais non-quantifiable en l'absence de données de suivi des prix du matériel agricole suffisamment fines.

- **QE7 : La gestion des dispositifs est-elle efficiente ?**

Les dispositifs agricoles du Plan de relance ont satisfait la demande de plus de 22 500 dossiers en attribuant près de 300 M€ et en apportant un soutien rapide et significatif à l'activité agricole. Leur mise en œuvre a démontré une réelle efficacité économique : la forte réactivité des exploitants et l'afflux massif de demandes témoignent d'un soutien immédiat et efficace à l'activité économique, tandis que les plafonnements ont permis de financer un plus grand nombre de bénéficiaires. Toutefois, cette efficacité demeure atténuée par une faible pénétration auprès des petites exploitations et des DOM, ainsi que par une adéquation imparfaite entre les enveloppes budgétaires et les besoins du terrain. Sur le plan environnemental, les dispositifs ont généré des améliorations quantifiables comme une réduction d'intrants, une augmentation des surfaces en protéines, une diminution de pertes liées aux aléas climatiques, ou encore des émissions carbone évitées. Cependant leur ampleur reste encore limitée au regard des moyens engagés, notamment pour le carbone, où le coût des dispositifs rapporté à la tonne évitée reste élevé.

La gestion administrative s'est distinguée par une capacité d'action rapide, fondée sur l'appel à des outils et des expériences existantes, un renfort des équipes et une réorganisation interne efficace, permettant de traiter les dossiers dans des délais relativement courts et un traitement fluide des demandes. Cette rapidité s'est toutefois accompagnée de limites, en particulier dans la qualité et la cohérence des listes de matériels éligibles, générant des difficultés d'instruction et une forte sollicitation des équipes. Du point de vue des bénéficiaires, l'expérience a été globalement positive grâce à la téléprocédure et à une bonne compréhension des critères, même si des difficultés d'accès persistent (fracture numérique, spécificités ultramarines) ainsi qu'un taux de chute entre demande d'aide et demande de paiement (freins financiers, brièveté des fenêtres de dépôt). Enfin, le choix du format « premier arrivé, premier servi », bien qu'adapté pour garantir la rapidité, a engendré des biais d'équité, une pression importante sur les guichets et un ciblage stratégique limité. Dans l'ensemble, ces dispositifs ont soutenu la relance et permis des améliorations concrètes des pratiques, mais leur portée environnementale et leur équité d'accès demeurent perfectibles afin de renforcer l'efficacité des futures interventions publiques.

Cohérence

- **QE8 : Quelle cohérence interne entre ces trois dispositifs au sein du Plan de relance ?**

Bien que fondés sur des objectifs distincts (souveraineté alimentaire, adaptation au changement climatique et réduction des intrants), les trois dispositifs d'aide en faveur de l'acquisition d'agroéquipements inclus dans le Plan de relance participent d'une même dynamique de transition agroécologique. Leurs finalités se renforcent mutuellement : le développement des cultures riches en protéines contribue à améliorer la fertilité des sols et à réduire les besoins en intrants ; les équipements visant la diminution des intrants renforcent la résilience des systèmes face aux aléas climatiques ; et les investissements de protection climatique sécurisent la production, notamment celle de cultures présentant un caractère stratégique contribuant à la souveraineté alimentaire. Une segmentation plutôt claire des listes de matériels éligibles renforce la cohérence entre ces trois dispositifs. L'analyse des pratiques de dépôt des dossiers de demande d'aide montre que certains exploitants ont recours à plusieurs guichets, 12 % des bénéficiaires mobilisant deux ou trois dispositifs. Ceci atteste de la cohérence fonctionnelle de l'ensemble et de sa capacité à accompagner simultanément plusieurs dimensions interdépendantes de la transition agroécologique.

- **QE9 : Quelle cohérence externe avec des dispositifs similaires ?**

Certains investissements matériels subventionnés par les guichets agroéquipements du Plan de relance (cf. notamment « Réduction d'intrants ») sont identiques à ceux promus dans le cadre du

Plan Écophyto II+. Ils concourent donc à la réalisation de l'objectif principal des plans Écophyto et s'inscrivent ainsi parfaitement en cohérence avec l'ensemble de la démarche des plans Écophyto depuis leur origine et jusqu'à ce jour, puisque l'actuelle stratégie Écophyto 2030 vise notamment à accélérer le déploiement des solutions agro-écologiques dans toutes les exploitations agricoles.

Malgré leur importance, les interventions en faveur du financement des agroéquipements réalisées dans le cadre du Plan de relance n'ont pas entraîné de diminution significative des demandes d'aide PCAE² liées aux agroéquipements équivalents : globalement, les interventions en faveur du financement des agroéquipements réalisées dans le cadre du Plan de relance se sont traduites par des crédits supplémentaires relativement importants et bienvenus par rapport aux montants plus modestes engagés en Région sur ces types de matériels, soit une complémentarité manifestée par l'apport de financements publics supplémentaires venant compenser une relative insuffisance de crédits PCAE régionaux attribués au financement de ces agroéquipements. En l'absence de diminution significative du nombre de demandes d'aide PCAE en Région sur la période évaluée (2021-2023/24), notamment dans les régions qui ont bénéficié de l'aide au financement des agroéquipements du Plan de relance, on peut donc affirmer qu'il n'y a pas eu de concurrence, ni d'effet de substitution de cette aide à celles du PCAE. La procédure du « premier arrivé, premier servi », associée à l'objectif de relance macroéconomique spécifique au Plan de relance national, a par ailleurs permis de retenir les dossiers de certaines exploitations agricoles qui n'étaient pas financés au titre du PCAE pour des raisons de priorités et de disponibilités budgétaires régionales. Cependant, l'absence de concertation et d'échanges d'informations en amont de la définition et de la mise en place des dispositifs nationaux (Plan de relance) et régionaux (PCAE) n'a pas permis dans un premier temps, d'optimiser les financements publics. Aussi à l'issue du Plan de relance, la tendance à l'exclusion des matériels financés dans le cadre national des dispositifs régionaux s'est accentuée afin d'établir une ligne de partage claire entre les dispositifs nationaux et régionaux. Ainsi, depuis le second semestre 2023, suite à la mise en place du Plan stratégique national (PSN) de la France pour la PAC 2023-2027, les dispositifs d'aide régionaux ont évolué avec une forte volonté de simplification des modalités de dépôts des projets pour les exploitants et de la gestion pour les services instructeurs.

Le plan d'investissement dans l'innovation France 2030 lancé en 2021 et la planification écologique lancée en 2022/23 avec des objectifs pour 2030, prévoient notamment le financement d'agroéquipements concernant des matériels parfois similaires ou comparables à ceux antérieurement éligibles au Plan de relance et/ou aux PCAE gérés par les régions. Parmi les guichets du plan France 2030 on retrouve diverses catégories de matériels qui étaient déjà subventionnées dans le cadre des guichets agroéquipements du Plan de relance (capteurs, désherbeurs, pulvérisateurs, ...), mais sans être nécessairement des matériels « innovants » (par ex. des matériels « connectés »). Et parmi les mesures déployées dès 2024 pour répondre aux objectifs de la planification écologique se trouvent notamment un plan protéines pour favoriser le développement des cultures riches en protéines, ainsi que des filières valorisant ces cultures, et un fonds phyto en appui à la Stratégie Écophyto 2030 qui était alors en préparation.

² Suite à la nouvelle programmation de la PAC 2014-2020, les anciens dispositifs d'aides à la modernisation des exploitations agricoles du programme FEADER 2007-2013 ont été supprimés et remplacés par un dispositif unique, le Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE), décliné dans chacun des programmes de développement rural régionaux. Les quatre priorités du PCAE sont : 1°/ la modernisation des exploitations d'élevage, 2°/ secteur végétal : la recherche de la performance économique et environnementale par la maîtrise des intrants 3°/ l'amélioration de la performance énergétique, 4°/ les projets s'inscrivant dans une démarche agro-écologique. Pour être retenus, les dossiers déposés par les exploitants agricoles devaient également satisfaire aux priorités régionales, variables d'une région à l'autre.

Pertinence

- **QE10 : Les objectifs fixés des différents guichets répondent-ils aux besoins des cibles ? En quoi les objectifs des guichets correspondent bien à des objectifs prioritaires des bénéficiaires ?**

Une forte adéquation existe entre les objectifs des différents dispositifs et les besoins exprimés par les bénéficiaires. Chacun d'eux cible un levier structurant de la transition écologique : le développement de la souveraineté protéique, l'adaptation au changement climatique, et la réduction de l'usage des intrants.

Les résultats des enquêtes révèlent une priorité claire accordée à l'investissement dans du matériel performant et innovant. Ce type d'aide est jugé essentiel par la majorité des bénéficiaires (jusqu'à 84 % selon les dispositifs), bien devant d'autres formes de soutien. Cette hiérarchisation traduit une attente forte pour des solutions concrètes, opérationnelles et directement mobilisables sur le terrain.

Ainsi, les dispositifs étudiés répondent efficacement aux attentes du monde agricole et constituent des outils pertinents pour accompagner la transition écologique, tout en renforçant la compétitivité et la résilience des exploitations.

- **QE11 : Quelle est la pertinence des choix de matériel subventionnés pour chaque mesure ?**

Les listes de matériels subventionnés dans le cadre des différents dispositifs du Plan de Relance répondent globalement aux besoins des bénéficiaires, comme en témoignent les taux élevés de satisfaction et d'utilisation effective. Cependant, leur pertinence est réduite par plusieurs limites : un effet d'aubaine pour certains matériels déjà largement diffusés, un manque de ciblage sur des équipements véritablement stratégiques pour certains objectifs (notamment l'autonomie protéique), et des imprécisions importantes dans la dénomination des matériels, sources d'ambiguïtés et de risques d'interprétation. En l'état, ces listes ont permis une mobilisation rapide mais auraient nécessité d'être mieux ciblées, techniquement clarifiées et alignées avec les objectifs structurels de transition agroécologique pour garantir l'efficacité des aides publiques.

- **QE12 : Les matériels dédiés aux DOM correspondent-il aux besoins spécifiques de ces régions ?**

Initialement, les listes de matériel des dispositifs d'aide aux investissements agricoles n'étaient pas adaptées aux spécificités des DOM, tant en matière de climat que de structure des exploitations. Les premières listes de matériels, pensées pour l'Hexagone, ont peu suscité d'intérêt dans les DOM.

La création de listes spécifiques pour les DOM a permis une amélioration notable de la participation des exploitants ultramarins, en introduisant des équipements mieux adaptés, comme notamment les serres anticycloniques ou les micro-matériels. Ces ajustements ont répondu à des besoins réels et ont représenté une part significative des subventions versées dans ces territoires.

Cependant, des limites persistent : certains matériels ajoutés n'ont pas été sollicités, ce qui questionne leur pertinence réelle. Par ailleurs, le niveau de précision de certaines listes, allant jusqu'à la mention de marques, interroge sur la cohérence du dispositif par rapport à ses objectifs initiaux.

- **QE13 : En quoi les bénéficiaires sont-ils satisfaits des différents guichets ?**

Les bénéficiaires des guichets d'aide à l'investissement en agroéquipement se déclarent globalement satisfaits. Toutefois, certaines critiques portent sur la durée d'ouverture des guichets, l'augmentation perçue des prix des équipements et une inégale diffusion de l'information. Malgré ces limites, la majorité considère les aides comme efficaces et prévoit d'y recourir à nouveau.

- **QE14 : En quoi les guichets répondent-ils aux objectifs fixés pour le dispositif ?**

Les guichets du Plan de relance ont permis un soutien rapide et massif à l'investissement agricole, favorisant une modernisation du parc d'équipements et la diffusion de pratiques plus « sobres ». Leur format, accessible et efficace en contexte de crise, a touché un large nombre d'exploitants.

Toutefois, en se concentrant sur des aides ponctuelles et techniques, sans accompagnement structurant, ces dispositifs restent limités pour engager une véritable transition agroécologique. Ils soutiennent des adaptations marginales plutôt qu'une transformation en profondeur des systèmes agricoles.

À l'aune des conclusions principales de l'évaluation, des recommandations ont pu être formulées pour d'éventuels dispositifs subséquents qui reprendraient certains aspects des aides à l'investissement en agroéquipements du Plan de Relance (par exemple les dispositifs de la Planification Écologique). Ces recommandations ont fait l'objet d'une séance de travail avec les membres du comité de pilotage.

Liste des recommandations

1. Format guichet « premier arrivé premier servi » et type d'aide choisi

- **R1** : Définir des dispositifs plus spécifiques selon des cibles précises (bénéficiaires, matériel, territoires) avec une attention particulière au dimensionnement des enveloppes accordées pour qu'elles restent en adéquation avec le volume des demandes.
- **R2** : Intégrer à l'aide à l'investissement un volet accompagnement afin de soutenir l'appropriation et la pérennisation des nouvelles pratiques rendues possibles par l'investissement qui sont garantes d'un réel impact environnemental.
- **R3** : Limiter l'usage du format guichet « 1er arrivé, 1er servi » aux situations d'urgences et favoriser des AAP légers pour intégrer un nombre restreint de critères de sélection et un système de hiérarchisation des dossiers. Systématiser un délai de prévenance minimal et un relais par les DRAAF, DDT, Chambres des informations nécessaires avant ouverture d'une aide pour assurer un accès équitable des exploitations agricoles aux dispositifs.

2. Listes de matériels éligibles

- **R4** : Constituer un panel collégial d'experts « matériel agricole » comme contact ressource à vocation consultative.
 - Appui à la formulation de dénominations précises des matériels éligibles, à l'estimation du volume de demandes potentielles, à l'arbitrage sur la correspondance entre matériels éligibles et références des matériels inscrites sur les devis/factures au stade d'instruction ;
 - Convention déontologique pour assurer le positionnement non partisan du comité d'experts (éviter les potentiels conflits d'intérêts).
 - Partenariat stable et de long terme pouvant être mobilisé rapidement en cas de mise en place de politiques en lien avec les agroéquipements ;

- Nécessité d'identifier une expertise spécifique pour les besoins des exploitations dans les DOM.
- **R5** : Définir des critères de sélection clairs du matériel soit *via* des labels ou certifications soit, à défaut, *via* l'expertise du panel d'experts.
- **R6** : Identifier au maximum ex-ante les performances environnementales unitaires de chaque matériel subventionné, voire travailler avec les constructeurs à l'évaluation de ces performances unitaires et conditionner l'insertion d'un matériel dans les listes de matériels des dispositifs à l'existence de ce type de quantifications de performances unitaires.

3. Efficacité par objectif spécifique des dispositifs

→ Protéines

- **R7** : Intégrer un engagement individuel de conservation voire d'augmentation de surface ou de production de protéines végétales sur une période suffisamment longue pour lisser les fluctuations conjoncturelles liées notamment au climat.
- **R8** : Affiner et limiter les listes de matériel pour un meilleur ciblage de l'aide.
- **R9** : Maintenir les différentes aides complémentaires au sein desquelles ce guichet s'inscrit.
- **R10** : Associer les objectifs opérationnels du dispositif Protéines à des indicateurs appropriés et atteignables.

→ Aléas Climatiques

- **R11** : Inscrire le soutien à l'investissement contre les aléas climatiques dans une stratégie d'accompagnement plus global des exploitations agricoles (diagnostic modulaire dont module de vulnérabilité climatique, lien à des projets de structuration de filières durables, etc).

→ Réduction d'intrants

- **R12** : Accorder une attention particulière au niveau de performance du matériel éligible ou au lien clair entre matériel et substitution aux produits phytosanitaires ou aux fertilisants.

4. Accès à l'aide et la répartition des enveloppes des aides

- **R13** : Étudier la mise en place d'un mécanisme d'avance ciblé et encadré dans certains dispositifs, afin de faciliter l'accès à l'investissement des exploitations disposant de peu de trésorerie (notamment dans les DOM).
- **R14** : Multiplier les canaux de communications avant l'ouverture des différents guichets FranceAgriMer pour que l'ensemble des exploitations soient informées en amont de l'ouverture prochaine des guichets (et pas seulement les exploitations les plus « connectées ») et prévoir un délai de prévenance plus important avant ouverture des aides.
- **R14 bis** : Systématiser le principe d'enveloppes dédiées aux DOM, voire à chaque DOM individuellement, pour éviter une captation de l'aide par les départements mieux préparés.

5. Captation de l'aide par les équipementiers

- **R15** : Définir pour chaque type de matériel si possible une fourchette de prix ou a minima un prix maximal conseillé : fixer un plafond de l'aide par matériel correspondant à chaque taux d'aide multiplié par le montant maximal ainsi défini.

Le développement d'un observatoire des prix des agroéquipements pourrait permettre le suivi des prix et le choix du prix maximal.

- **R16** : Développer la capacité de l'organisme payeur à exploiter les données contenues dans les devis et les factures d'achat reçues (ex. par un enregistrement standardisé des données clé au sein d'une base commune).

6. Récolte de données pour l'évaluation

- **R17** : Donner accès à FranceAgriMer aux données individuelles administratives et statistiques récoltées notamment par le MAASA à la fois sur les caractéristiques techniques et sur leurs pratiques des demandeurs et d'une population contrefactuelle échantillonnée pour mieux suivre l'effet de l'aide
- **R18** : Intégrer dans la conception des dispositifs des indicateurs de suivi environnementaux et collecter, via les formulaires de demande, les données nécessaires permettant de caractériser non seulement la situation initiale mais aussi la situation post achat.

7. Cohérence des dispositifs

- **R19** : Mettre en place un échange d'informations avec les Conseils Régionaux en amont de la définition des procédures d'aides nationales pour déterminer quels équipements financer et selon quelles modalités. À défaut, informer en amont de la mise en place des procédures d'aide nationale notamment concernant les listes de matériels financés pour identifier les risques de double financement.
- **R20** : Développer les échanges d'informations et améliorer les modalités d'organisation entre les structures gestionnaires des dispositifs nationaux et régionaux (FranceAgriMer et Services gestionnaires régionaux) afin notamment de mieux diffuser la nouvelle procédure mise en place donnant accès au PAD³ FranceAgriMer aux Conseils Régionaux.
- **R21** : Effectuer les contrôles croisés d'absence de double financement en amont de l'engagement des crédits et non du paiement pour éviter d'engager des crédits inutilement. À noter que les vérifications supplémentaires risquent de ralentir l'engagement.
- **R22** : Définir clairement la vocation de soutien ponctuel des aides nationales très différente de l'accompagnement par projet et sur la durée des PCAE.

8. Efficience de gestion

- **R23** : Faire remonter une estimation globale en amont du nombre d'ETP nécessaires à l'instruction en lien avec les équipes instructrices et le comité d'experts.
- **R24** : Pérenniser les ETP supplémentaires nécessaires pour permettre un suivi des mesures et mieux intégrer l'appui possible des services territoriaux FranceAgriMer.
- **R25** : Mettre en place des formations régulières des agents instructeurs sur le matériel agricole en lien avec le comité d'experts sur le matériel agricole concerné par les aides avec une attention particulière à la performance environnementale des matériels agricoles (coût matière, empreinte carbone, analyse de cycle de vie, nouvelles pratiques agricoles).

³ Outil informatique utilisé par les services FranceAgriMer pour la collecte de données relative aux dossiers de demande d'aide et de paiement.

LES ÉTUDES

Evaluation de trois dispositifs d'aide à l'investissement dans les agroéquipements
dans le cadre du plan de relance - Synthèse
édition mars 2026



Directeur de la publication : Martin Gutton
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 FranceAgriMer FR